



Pour une ville à échelle humaine.

Engageons le Mouvement.

Programme présenté lors des
élections de 2021.

**Mouvement
Jérômien**

Mot de la rédaction

Sur la forme

Comme le Mouvement Jérômien s'inscrit dans la modernité, cela se lit jusque dans l'écriture de son programme. En effet, nous avons fait l'effort d'adopter une rédaction épiciène qui rend visible autant le féminin que le masculin. De même, à titre d'exemple, l'absence d'accent circonflexe sur les i et les u n'est pas une erreur, mais bien la présence d'une écriture en harmonie avec l'orthographe recommandée.

Sur le contenu

Le programme que nous vous proposons s'inscrit dans une perspective à long terme de sept à dix ans. Voilà pourquoi nous allons installer progressivement, de manière démocratique et responsable, des mesures qui tiennent compte de la capacité financière des citoyennes et des citoyens. En effet, les mesures proposées qui ont des incidences financières seront réalisées par la réaffectation de sommes déjà incluses dans les budgets de la Ville, par l'obtention d'argent additionnel en provenance de divers fonds spécifiques disponibles via des programmes des gouvernements fédéraux et provinciaux et par l'imposition de redevances particulières dans le type « pollueur-payeur ».

**Mouvement
Jérômien**

PROGRAMME 2021

AXES DU PROGRAMME

1. J'aspire à une société plus démocratique et plus éthique	04
2. Je m'implique dans la prise de décision de ma Ville	06
3. Je paie des taxes municipales	07
4. Je souhaite vivre dans une habitation plus écologique	08
5. J'élève ma famille à Saint-Jérôme	09
6. Je souhaite protéger le patrimoine bâti de la ville	11
7. Je crois à « Un toit pour toutes et tous »	12
8. J'aspire à ce que Saint-Jérôme soit une ville prospère et innovante	14
9. Je prends part à la transformation numérique	16
10. Je favorise un développement du territoire durable et intelligent	18
11. Je protège ma planète	19
12. J'encourage l'économie locale et les commerces	22
13. Je prends soin de ma santé et de celle de mes proches	24
14. J'étudie à Saint-Jérôme	26
15. Je vieillis en forme et en beauté	27
16. Je me déplace sur le territoire de Saint-Jérôme	29
17. J'aspire à protéger et à défendre les espaces verts	31
18. J'aime la lecture, l'art, la culture et la musique	33
19. Je veux lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'itinérance	35
20. Je souhaite bénéficier de services municipaux efficaces (collectes, voirie, déneigement et aqueduc)	37
21. Je veux vivre dans un endroit sécuritaire	39
22. Je joue et je m'amuse à Saint-Jérôme	41

1

J'ASPIRE À UNE SOCIÉTÉ PLUS DÉMOCRATIQUE ET PLUS ÉTHIQUE

Afin que la population retrouve confiance en ses élues et élus municipaux, une administration du Mouvement Jérômien propose des mesures reposant sur la transparence et la saine gouvernance.

1.1 **Élargir le rôle du Bureau de l'intégrité professionnelle et administrative (BIPA)**

Élargir le mandat du BIPA afin d'y intégrer un rôle de surveillance du respect de la Charte de l'éthique et de la saine gouvernance par les élues et élus.

1.2 **Implanter la norme ISO en matière de systèmes de management anticorruption**

Lancer le processus de certification pour l'obtention de la norme internationale ISO 37001 sur les systèmes de management anticorruption. Cette accréditation internationale permettra à la Ville de se donner un système solide et étanche à la corruption.

1.3 **Mettre fin aux nominations partisans au sein de l'appareil municipal et au cabinet du maire**

Éviter les apparences de nomination partisane et garantir la transparence et l'équité. Ainsi, les fonctionnaires municipaux seront embauchés après l'affichage public de l'offre d'emploi et sur la seule base de leurs compétences et expériences.

1.4 **Webdiffuser toutes les séances des comités et les assemblées publiques**

Redonner sa transparence au conseil municipal en abolissant la culture du secret. Tous les comités de la Ville, dont le comité exécutif, ainsi que toutes les commissions siégeront en public et seront webdiffusés sur une plateforme conviviale et interactive, à l'exception des huis clos et ce, dans le respect des lois.

1.5 **Bonifier la Charte de l'éthique et de la saine gouvernance**

Réformer le code d'éthique intitulé Charte de l'éthique et de la saine gouvernance afin que la Ville respecte les recommandations et accréditations de la Ligue d'action civique, un organisme indépendant. Ces principes seront débattus et adoptés par le conseil dans l'objectif d'améliorer le code actuel et de changer les pratiques.

1.6 Répartir les commissions municipales de façon équitable entre les conseillères et les conseillers municipaux

Déléguer à toutes les personnes élues, peu importe leur parti politique, un rôle de mandataire d'une commission régulière. Choisir une conseillère ou un conseiller comme mairesse suppléante ou maire suppléant, par alternance femme/homme, dans la mesure du possible.

1.7 Multiplier les canaux d'échange entre les personnes élues et la population

Organiser des cafés-rencontres périodiques dans les districts électoraux entre les personnes élues et la population. Inviter les tables de concertation regroupant les intervenants sociocommunautaires et les directions des Services municipaux à présenter leur mission, objectifs et plan stratégique lors d'assemblées publiques.

Engageons le

Mouvement démocratique.

*Mouvement
Jérômien*

2

JE M'IMPLIQUE DANS LA PRISE DE DÉCISION DE MA VILLE

Le Mouvement Jérômien désire que la population puisse se réapproprier sa ville afin de mettre fin à la *grande déconnexion* de la part de l'administration municipale, ayant eu cours dans les dernières années.

2.1 **Instaurer un Office de la consultation et de la participation citoyenne**

Mettre en œuvre une démarche novatrice pour informer la population sur les recours possibles et les façons de s'engager, d'être consultés ou de contester des décisions. Accroître le pouvoir collectif d'agir et offrir la possibilité de changer les milieux de vie en posant, ensemble, des gestes concrets.

2.2 **Mettre en place des budgets participatifs**

Instaurer les premiers budgets participatifs de Saint-Jérôme. De tels budgets financeront les projets les plus populaires proposés par la population qui, après une étude de faisabilité par la Ville, seront soumis à un vote ouvert à toute personne de 12 ans et plus habitant le territoire concerné.

2.3 **Diversifier les canaux lors des consultations publiques**

Optimiser les mécanismes de consultation publique et les arrimer aux meilleures pratiques de manière à favoriser une plus grande participation et à obtenir des opinions variées et représentatives de l'ensemble des citoyens et citoyennes de tous les horizons.

2.4 **Prendre des décisions adaptées à la réalité de chacun des quartiers**

Rassembler la population dans des mini-colloques afin d'identifier les problématiques et les projets prioritaires pour la Ville ainsi que pour ses quartiers et son centre-ville.

2.5 **Créer des Coeurs de quartiers**

Faire émerger à Bellefeuille, à Saint-Antoine et à Lafontaine de petits pôles constitués de commerces, de services de proximité et d'espaces verts qui seront des points de rencontre et de reconnaissance stimulant la vie de quartier.

2.6 **Développer et rendre plus dynamique la vie de quartier**

Inciter la population à s'approprier son quartier et à développer un sentiment d'appartenance au sein de leur communauté de proximité par l'instauration de différentes activités et divers projets collaboratifs.

2.7 **Constituer une Commission municipale jeunesse**

Favoriser la participation citoyenne des jeunes en leur permettant de proposer des projets, des idées et même d'agir en tant qu'ambassadeurs de la vie démocratique dans leur milieu. Cette commission sera composée de jeunes Jérômiennes et Jérômiens âgés entre 18 et 30 ans qui désirent mener des projets mobilisateurs pour le futur de la ville.

3

JE PAIE DES TAXES MUNICIPALES

Fondamentalement, l'ensemble de la fiscalité municipale au Québec doit être repensée à la lumière des effets qu'elle entraîne: compétition entre les villes, développement à tout prix, étalement urbain, exacerbation de certaines problématiques environnementales, etc. Le Mouvement Jérômien désire devenir proactif en réclamant de nouvelles sources de revenus en collaboration avec les autres municipalités. D'ici à ce que ces transformations se réalisent, le Mouvement veut s'inspirer des meilleures pratiques en évaluant des pistes comme la modulation des paliers d'imposition, un impôt sur l'utilisation des sols pour soutenir la mise sur pied d'une protection et d'un aménagement durable du territoire, des mesures d'écofiscalité, etc.

3.1 Ajuster le taux de taxation

Ajuster le taux de taxation afin d'éviter une hausse de taxes municipales qui pourrait être liée à l'augmentation de la valeur des immeubles.

3.2 Réviser la méthode de calcul de l'évaluation foncière

Valider les différentes méthodes existantes afin que la valeur calculée au rôle d'évaluation (ou rôle triennal) puisse s'ajuster aux valeurs marchandes des immeubles sans être affectée par les surchauffes immobilières éphémères.

3.3 Répartir le fardeau fiscal par la densification

Répartir les dépenses sur un plus grand nombre de propriétés sans augmenter la taille des infrastructures actuelles. Ceci permettra d'augmenter l'entretien et le déneigement des routes, la revitalisation des réseaux d'aqueduc et ainsi freiner l'augmentation des taxes individuelles.

3.4 Solliciter des chaires de recherche

Faire appel à des chaires de recherche universitaires ou à tout autre groupe de travail indépendant afin de moderniser et diversifier les sources de revenus de la Ville, pour enfin réduire le fardeau fiscal des propriétaires résidents.

3.5 Permettre l'amortissement de la taxe de mutation

Alléger le fardeau financier à l'achat d'un nouvel immeuble (propriété) en permettant de payer la taxe de mutation (connue sous le nom de la taxe de bienvenue) en plusieurs versements.

3.6 Autoriser le report de paiement lors de situations particulières

Permettre le report de paiement des taxes sans pénalité lors de situations exceptionnelles comme une maladie grave, un décès, un sinistre, etc.

4

JE SOUHAITE VIVRE DANS UNE HABITATION PLUS ÉCOLOGIQUE

En cohérence avec sa vision d'un urbanisme adapté à l'urgence climatique et dans une vision d'un gouvernement de proximité, le Mouvement Jérômien tient à offrir à la population des mesures pour améliorer les logements. Par le biais d'une charte climatique, la Ville déterminera les exigences en matière de matériaux, d'énergies et de qualité de l'habitation pour soutenir promoteurs et propriétaires dans la réalisation des travaux.

4.1 **Bonifier la subvention émise par Rénoclimat**

Offrir une bonification de 25 % de la subvention disponible par le programme Rénoclimat visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Rembourser 50 % des frais d'évaluation liés à la réalisation du projet.

4.2 **Réviser la réglementation afin de permettre l'utilisation de matériaux recyclés et durables dans les constructions**

Adapter la réglementation liée à la construction et à la rénovation de bâtiments. Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés et durables dans les travaux de construction et de rénovation.

4.3 **Procéder à l'achat en gros d'arbres, de matériaux ou d'accessoires écologiques pour la maison**

Offrir un prix intéressant à la population pour l'achat, entre autres, d'arbres, de barils de récupération d'eau de pluie, de bacs de compostage et d'accessoires de salle de bain pour l'économie d'eau potable.

4.4 **Soutenir les propriétaires dans le verdissement des cours**

Développer un programme de verdissement des stationnements afin de réduire les surfaces bétonnées ou asphaltées et de végétaliser les cours arrière des immeubles. Collaborer avec les organismes en verdissement afin d'obtenir des prix intéressants pour les propriétaires désirant retirer du béton de leur terrain.

4.5 **Informier et soutenir la population dans la mise en place de matériaux ou d'appareils répondant aux normes environnementales actuelles**

Offrir des séances d'information sur les alternatives écologiques pour le remplacement du couvre-sol de type gazon. Offrir des subventions pour des systèmes de chauffage moins polluants. Financer l'installation de toilettes à faible débit d'eau.

4.6 **Encourager l'embellissement de la ville en y impliquant les propriétaires**

Informier et sensibiliser la population sur les différentes options afin d'embellir des propriétés et des terrains privés.

5

J'ÉLÈVE MA FAMILLE À SAINT-JÉRÔME

Saint-Jérôme accueille depuis plusieurs années de plus en plus de familles sur son territoire. De nombreux projets peuvent être mis en place afin de faciliter la vie des familles jérômiennes.

5.1 Informer et accueillir les nouvelles familles

Concevoir une trousse d'accueil pour les nouvelles familles contenant toutes les informations pertinentes sur les services offerts, les activités familiales et les ressources d'aide disponibles sur le territoire.

5.2 Organiser des rencontres thématiques dans les parcs des différents quartiers

Visiter chaque quartier pendant l'été grâce à des rencontres de quartiers et des activités pour les plus jeunes afin de rassembler la population et de favoriser les liens d'amitié et la socialisation des enfants et des parents.

5.3 Développer le réflexe *famille* et s'inscrire dans la démarche Municipalité amie des enfants

Mettre en place des événements et des espaces d'animation pour les jeunes enfants. Prévoir des services de garde et faciliter, notamment, l'allaitement, la collation et la gestion des couches. Concrétiser cet engagement en devenant Municipalité amie des enfants.

5.4 Favoriser les rencontres et les initiatives pour les familles monoparentales

Mettre en contact les familles monoparentales par le biais d'activités organisées par la Ville afin qu'elles puissent échanger sur leur réalité et obtenir du soutien.

5.5 Faciliter l'implantation de centres de la petite enfance (CPE) sur le territoire

Travailler avec le gouvernement du Québec pour faciliter l'implantation de CPE sur le territoire de la ville et prévoir, au plan d'urbanisme, des espaces réservés aux CPE dans tous les projets immobiliers importants.

5.6 Faciliter la mise en place de services de garde temporaires

Rendre disponibles des locaux municipaux à des services de garde en attendant la venue de nouvelles places annoncées par le ministère de la Famille. Cela aura pour effet de répondre en partie au plus de 350 places manquantes sur le territoire présentement.

5.7 Soutenir le développement de ressources aux familles

Intégrer, dans l'offre de services de la Ville, notamment, des cours de gardiennage averti et fournir un registre fiable de ressources pour veiller à réduire l'isolement des parents monoparentaux ou en situation d'épuisement. Assurer un environnement sécuritaire et des ressources de qualité aux enfants de milieux plus vulnérables.

5.8 Offrir des options d'éducation citoyenne en lien avec les jeunes

Offrir des ateliers destinés à la clientèle jeunesse concernant des thématiques vécues par les 12 à 17 ans, notamment en lien avec les lois en matière d'utilisation des réseaux sociaux, la gestion des finances personnelles, la santé mentale, le rôle citoyen, les différents types de dépendance (alcool, drogue, jeu, etc.), les relations toxiques, la cybercriminalité, la gestion des émotions, l'identité de genre et les orientations sexuelles, etc.

5.9 Assurer une place pour tous et toutes dans les écoles primaires et secondaires

Réserver des terrains de qualité pour de futures écoles. Le Mouvement Jérômien propose une planification intégrée du développement des écoles primaires et secondaires sur le territoire de la ville en collaboration avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

5.10 Réunir les organismes travaillant avec les jeunes et les familles

Réunir autour d'une table de concertation les différents acteurs et organismes qui œuvrent pour la jeunesse à Saint-Jérôme de façon à encourager la collaboration et à pouvoir y inclure leurs enjeux respectifs tout en évitant le dédoublement des services offerts.

5.11 Mettre en œuvre un organisme de gestion et de protection des animaux

Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un organisme de gestion et de protection des animaux. Ayant à cœur le bien-être animal, le Mouvement Jérômien s'engage à entreprendre les démarches pour l'établissement de politiques adaptées.

5.12 Subventionner les produits d'hygiène personnelle lavables

Bonifier le programme de subventions en ajoutant des produits lavables comme des couches, des compresses d'allaitement, des serviettes hygiéniques, des culottes menstruelle et d'incontinence, etc.

5.13 Planter un arbre à chaque naissance et offrir une trousse d'initiation à la lecture

Afin de valoriser la vie et l'environnement, la Ville plantera un arbre pour souligner chaque nouvelle naissance. Et comme la lecture est primordiale pour le développement de l'enfant, une trousse d'initiation à la lecture sera remise aux parents.

6

JE SOUHAITE PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE

Nous souhaitons protéger les bâtiments patrimoniaux et nous assurer que des mesures soient prises pour sauvegarder un bâtiment quand survient un désastre. Une fois élu, le conseil municipal du Mouvement Jérômien travaillera sur les priorités ciblées par les organismes en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine jérômien.

6.1 Soutenir financièrement les propriétaires devant préserver des bâtiments jugés patrimoniaux

Soutenir financièrement les propriétaires de bâtiments patrimoniaux et collaborer avec le gouvernement du Québec pour bonifier les programmes de subvention actuels, permettant ainsi la mise en valeur du patrimoine bâti.

6.2 Mettre à jour l'inventaire du patrimoine bâti et établir la liste des futurs bâtiments à protéger

Réviser la liste des immeubles à identifier comme patrimoine municipal et retirer ceux qui n'ont pas de valeur marquée. Prendre de l'avance pour la protection des biens architecturaux patrimoniaux en établissant une liste d'édifices devant se qualifier officiellement à titre de bien patrimonial au cours des vingt prochaines années.

6.3 Réutiliser les vestiges de bâtiments historiques

Tendre à intégrer les vestiges de bâtiments patrimoniaux dans de futurs plans de développement de la Ville: l'intention étant de sauvegarder les résidus des bâtiments et monuments historiques lors de catastrophes.

6.4 Soutenir le projet de création d'un musée historique pour la région

Travailler en collaboration avec des organismes sur un projet de musée historique de Saint-Jérôme et de la Rivière-du-Nord au centre-ville afin d'en évaluer, d'abord, les coûts et les retombées.

6.5 Mettre de l'avant le caractère historique de la Ville de Saint-Jérôme

Créer un conseil local du patrimoine, indépendant du comité consultatif d'urbanisme, et y impliquer les partenaires soucieux de redorer et protéger le patrimoine jérômien.

7

JE CROIS À « UN TOIT POUR TOUTES ET TOUS »

Le Mouvement Jérômien désire augmenter l'offre de logements locatifs abordables afin de réduire la pression sur la hausse des loyers et faire face à l'augmentation de la population.

7.1 Augmenter le nombre de logements disponibles au centre-ville

Adapter le zonage pour favoriser les bâtiments mixtes (commercial et résidentiel) et cibler des terrains à développer par des promoteurs. Imposer une taxe pour les locaux commerciaux ou les bureaux vacants afin de motiver les propriétaires à rendre leurs locaux plus accessibles ou à les convertir en logements.

7.2 Obliger la création de logements abordables dans les projets immobiliers

Fixer un plan 20/20/20 obligeant tout projet de plusieurs unités ou d'une certaine taille d'inclure une proportion appréciable de logements sociaux, abordables, de même pour les familles. Par exemple, un projet de 20 unités devrait être composé de quatre logements sociaux, quatre abordables et quatre assez grands pour les familles.

7.3 Mandater l'Office municipal d'habitation pour agrandir son parc de logements sociaux

Mandater l'Office municipal d'habitation pour agrandir son parc de logements et répondre à l'augmentation de la population et à la demande de logements abordables sur le territoire, tout en assurant une mixité sociale au sein des quartiers.

7.4 Favoriser l'acquisition d'immeubles par des organismes à but non lucratif (OBNL)

Mettre en place des outils financiers (subventions, prêts sans intérêt, capital patient, etc.) afin de permettre l'acquisition d'immeubles industriels ou commerciaux par des OBNL et afin de pérenniser les logements et les sortir de la spéculation immobilière, notamment en utilisant le droit de préemption urbain.

7.5 Recenser le parc immobilier locatif de la ville ainsi que l'état des habitations

Mettre sur pied un registre de logements sur le territoire afin de mieux planifier l'augmentation de la population tout en maintenant un niveau approprié de logements abordables.

7.6 Favoriser la construction et la rénovation des unités d'habitation accessoires

Inciter la construction et la rénovation des unités d'habitation accessoires ou des unités secondaires attachées ou détachées, s'intégrant à un lot déjà occupé par une résidence principale (ex. : *bachelor* et maison multigénérationnelle).

7.7 Soutenir les approches innovantes en matière de création de logements et de cohabitation

Soutenir techniquement et financièrement des projets immobiliers résidentiels collectifs aux approches innovantes, comme le logement étudiant, l'habitation adaptée, la construction modulaire, les fiducies foncières, l'autoconstruction, la cohabitation, le multigénérationnel, etc. L'aide peut prendre la forme d'un congé de taxes, d'une modulation du pourcentage de retour de l'espace public ou d'un changement de zonage facilité.

7.8 Lutter contre l'insalubrité des logements et soutenir les locataires aux prises avec des problèmes de logements insalubres

Augmenter le nombre d'inspections des logements et ouvrir un service de plaintes pour les individus qui souhaitent dénoncer un logement ne répondant pas aux normes de salubrité.

7.9 Soutenir la mise à niveau des logements en mauvais état

Subventionner les rénovations de remise à niveau des vieux logements afin de les rendre salubres et conformes au Code de construction de la Régie du bâtiment du Québec. Ces subventions seront accompagnées d'un contrat dans lequel la ou le propriétaire de l'immeuble s'engagera à maintenir le loyer à un taux établi.

Engageons le
Mouvement abordable.

Mouvement
Jérômien

8

J'ASPIRE À CE QUE SAINT-JÉRÔME SOIT UNE VILLE PROSPÈRE ET INNOVANTE

Le Bureau de développement économique de la Ville de Saint-Jérôme doit mettre en œuvre une stratégie industrielle sur son territoire. La Ville doit en profiter pour cesser d'être constamment réactive et devenir proactive afin d'attirer plusieurs autres entreprises sur son territoire. Dans une optique à long terme, Saint-Jérôme doit continuer de développer son pôle d'électrification des transports, mais doit également diversifier le type d'industries et d'entreprises présentes pour sa croissance économique et industrielle.

8.1 Créer une zone d'innovation industrielle

Évaluer la possibilité de mettre en place une zone d'innovation industrielle, en collaboration avec les gouvernements et autres partenaires, incitant ainsi les entreprises à s'inclure dans un écosystème et à y installer leur usine de fabrication.

8.2 Attirer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois par des congés de taxes

Établir une liste de types d'entreprises innovantes, durables, écologiques ou technologiques qui pourraient s'installer dans le parc industriel de Saint-Jérôme et leur offrir des congés de taxes à long terme afin de créer des emplois sur le territoire.

8.3 Mettre en place une stratégie d'économie circulaire

Travailler à la mise en place d'une stratégie d'économie circulaire avec les entreprises présentes et à venir sur le territoire afin de réutiliser, réparer et recycler les matériaux rejetés et de favoriser l'écoconception.

8.4 Créer des emplois avec l'ajout de bureaux satellites

Prévoir la création d'un noyau de bureaux afin d'offrir des espaces de travail à des entreprises de l'extérieur qui recherchent de la main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, le Mouvement Jérômien mandate une ou un employé responsable de créer des liens avec des entreprises et mousser les possibilités de recrutement et de qualité de vie de la région.

8.5 Rendre le centre-ville plus dynamique en diversifiant l'offre commerciale

Faire la promotion du centre-ville afin d'attirer de nouveaux bureaux, des employeurs et des espaces de travail partagé dynamiques.

8.6 Intégrer l'économie circulaire dans les processus d'approvisionnement publics

Exiger dans les offres de service, des produits de longue durée fabriqués avec un maximum de matières recyclées. Aussi, s'assurer que les infrastructures et les matériaux employés dans les bâtiments puissent être réutilisés et enfin, stimuler par ces demandes l'innovation environnementale chez les fournisseurs.

8.7 Soutenir les institutions d'enseignement qui favorisent la création de programmes technologiques innovants

Soutenir les institutions d'enseignement qui favorisent la création de programmes technologiques innovants, dont ceux liés au développement de l'électrification des transports, afin de soutenir, entre autres, Lion Électrique et l'Institut du véhicule innovant.

8.8 Protéger les droits d'accès à l'eau

Faire de Saint-Jérôme une ville membre de la Communauté bleue qui considère que l'eau potable doit être reconnue comme étant un bien commun. Interdire la privatisation des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement comme un droit de la personne.

8.9 Encourager l'agriculture urbaine et la souveraineté alimentaire et mettre sur pied un pôle d'alimentation locale

Réaliser avec le milieu de la production agricole, le milieu d'affaires et les entreprises d'économie sociale un projet de pôle alimentaire visant à la fois le développement d'entreprises liées à la filière alimentaire régionale et la mise sur pied d'un réseau de jardins communautaires et d'arbres fruitiers. Réaliser un portrait de l'ensemble du système agroalimentaire local et produire un diagnostic en concertation avec le secteur alimentaire.

8.10 Limiter le volume de déchets importés dans la MRC de La Rivière-du-Nord et augmenter les redevances qui lui sont versées

Limiter le volume de déchets provenant d'autres régions vers le site d'enfouissement situé au sein de la MRC en modifiant le Plan de Gestion des matières résiduelles (PGMR). Augmenter les redevances des entreprises qui importent des matières résiduelles sur le territoire afin d'atténuer l'impact financier que provoque une baisse du volume d'enfouissement.

8.11 Évaluer la possibilité de création d'une usine de recyclage, de production d'énergie ou de revalorisation de matériaux

Évaluer l'implantation d'une usine de recyclage moderne sur le territoire permettant à Saint-Jérôme de se démarquer au niveau de la gestion des matières recyclables (plastique, papier, verre, styromousse, tissu, déchets, etc.), de générer possiblement de nouveaux revenus et ainsi d'accroître son autonomie.

9

JE PRENDS PART À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le Mouvement Jérômien souhaite emboîter le pas vers la transformation numérique afin d'offrir des services accessibles rapidement, de l'information facile à trouver et un canal de communication simple et efficace pour la population.

9.1 Déployer une stratégie de ville intelligente au service de la population

Utiliser les ressources numériques afin d'améliorer l'offre de services à la population. Favoriser un développement social et économique durable, tout en tenant compte de la sécurité des données personnelles et des enjeux de la transition écologique. Privilégier la participation de toutes les parties prenantes.

9.2 Tendre vers une ville ouverte

Recueillir, traiter et rendre publiques les données liées aux opérations de la Ville afin de développer des processus plus performants. Ces données peuvent provenir de différents secteurs comme le transport, la santé, la sécurité publique, l'économie, l'environnement, la culture, l'éducation, l'agriculture et bien d'autres encore.

9.3 Accroître la participation publique grâce au numérique

Rendre plus convivial l'accès à l'information, aux documents des commissions et aux procès-verbaux. Maximiser la démocratie participative en permettant à la population d'apporter des commentaires et des idées aux travaux en cours. Favoriser la consultation citoyenne aux personnes concernées par des demandes de dérogation ou de modification des règlements.

9.4 Voir à l'implantation de technologies modernes à l'ensemble des services municipaux

Implanter des systèmes de traçage en transport ou dans le cadre de chantiers, des systèmes de détection par capteur en matière de déneigement et de gestion des eaux, des systèmes de partage de données internes pour des services plus collaboratifs et des systèmes de traitement et d'inventaire des matières et des ressources plus performants.

9.5 Organiser des Hackathon (marathons de programmation)

Innover numériquement en organisant des évènements où des groupes de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative sur plusieurs jours et ainsi améliorer les systèmes numériques municipaux.

9.6 Créer une *Centrale citoyenne* Internet avec l'état des suivis

Permettre le signalement de commentaires, questions, problèmes ou plaintes en ligne. Ainsi, la population évite d'attendre au téléphone, garde une trace de son écrit et consulte l'état de sa demande.

9.7 Bonifier le portail citoyen et le site Internet de la Ville

Rassembler l'ensemble des informations pertinentes sur les taxes, la collecte des déchets, les avis publics, les activités locales et autres éléments qui touchent les quartiers. Faciliter la navigation sur le site Internet de la Ville en ciblant les besoins de la population et en renforçant le moteur de recherche et le système d'archivage.

Engageons le
Mouvement numérique.

*Mouvement
Jérômien*

10 JE FAVORISE UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET INTELLIGENT

Planifier l'augmentation du nombre d'habitations sur le territoire en excluant la création de nouveaux quartiers. En effet, il est possible de réduire le fardeau fiscal par habitation et développer ainsi de meilleurs services pour la population en mettant l'accent sur la densification des quartiers centraux et en faisant émerger un tissu social plus varié.

10.1 Utiliser le droit de préemption urbain afin d'acquérir des sites de développement d'intérêt avant les promoteurs privés

Cibler les terrains vacants et les propriétés vieillissantes susceptibles d'être achetés et transformés en complexes d'habitation afin de freiner l'embourgeoisement ou la destruction des milieux naturels. Le droit de préemption urbain permet à la Ville d'acquérir ces terrains avant les promoteurs.

10.2 Fixer un moratoire sur l'étalement urbain jusqu'au prochain schéma d'aménagement

Miser sur le développement durable et intelligent du territoire en proposant un moratoire sur l'étalement urbain jusqu'à l'établissement d'une stratégie intégrée qui respecte la capacité des infrastructures de la Ville.

10.3 Favoriser le développement durable à travers les grands développements résidentiels et commerciaux

Faire en sorte que tous les projets importants aient un Plan de développement durable, incluant une évaluation des impacts sur les infrastructures municipales ainsi qu'un Plan de mobilité durable.

10.4 Prioriser l'usage de terrains disponibles et déboisés pour de nouveaux développements

Densifier en favorisant la construction de nouvelles unités domiciliaires sur les terrains déjà déboisés, minéralisés ou à décontaminer de manière à préserver les espaces verts.

10.5 Limiter les dérogations offertes aux promoteurs sur les projets immobiliers

Encadrer davantage les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de limiter les dérogations offertes aux promoteurs et mieux harmoniser le développement aux orientations de la Ville.

10.6 Favoriser l'écomobilité et le verdissement de la ville

Adopter un plan d'urbanisme qui oblige toutes nouvelles infrastructures à respecter un plan d'aménagement favorisant l'écomobilité et le verdissement de la ville (bandes cyclables sur toutes les rues, trottoirs plus larges aux intersections, bandes d'arbres, etc.).

11 JE PROTÈGE MA PLANÈTE

Tel que déterminé dans l'Accord de Paris, la limitation du réchauffement climatique à moins de 1,5 °C est nécessaire pour éviter les dérèglements du climat et réduire l'incidence des épisodes climatiques extrêmes. Dans ce contexte, les municipalités doivent participer à l'effort collectif visant l'atteinte de la carboneutralité au plus tard d'ici 2050, comme prévu dans le plan de lutte aux changements climatiques du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Gouvernement du Québec. Pour le Mouvement Jérômien, c'est un objectif minimum que l'on souhaite devancer.

11.1 Mettre en place un plan d'action visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050

Inventorier les sources d'émissions des GES (gaz à effet de serre) de l'ensemble de la Ville de Saint-Jérôme et établir un plan d'action qui met à contribution tous les services municipaux visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 en se basant sur le Guide de quantification des émissions de GES du MELCC.

11.2 Favoriser les projets visant la réduction des gaz à effet de serre (GES)

Recourir aux programmes provinciaux et fédéraux d'aide aux municipalités pour obtenir des subventions qui favorisent la mise sur pied de projets permettant la réduction des GES.

11.3 Réduire l'impact environnemental des véhicules automobiles municipaux

Réduire lorsque possible la taille des véhicules de la flotte municipale et favoriser l'électrification de ces véhicules (objectif: 100%). Prioriser l'achat de pièces recyclées et réusinées pour les véhicules.

11.4 Appuyer les entreprises écoconçues

Appuyer les entreprises écoconçues dont les biens qui sont produits tiennent compte, dès leur conception, de la durabilité et du recyclage de leurs composantes.

11.5 Mettre en place une réglementation plus stricte en matière d'utilisation de pesticides

Interdire la vente et l'utilisation des pesticides de type néonicotinoïde et glyphosate sur le territoire de la ville afin de protéger les pollinisateurs et les écosystèmes.

11.6 Réduire l'impact environnemental des activités de la ville

Assurer une transition vers l'utilisation d'énergie propre au sein des infrastructures municipales et plus largement sur l'ensemble du territoire de la ville en interdisant l'installation de tout nouveaux systèmes de chauffage au propane, au mazout ou au gaz naturel dans les bâtiments municipaux.

11.7 Viser le zéro déchet en 2035

Établir des politiques et des programmes soutenant la population, les commerces et les entreprises à tendre vers le *zéro déchet* d'ici 2035.

11.8 Sensibiliser à l'importance de composter et de recycler

Vulgariser et faciliter le fonctionnement du recyclage et du compostage pour la population, les commerces et les institutions de manière à engendrer une réduction de la quantité de déchets qui finissent à l'enfouissement.

11.9 Protéger les berges de la rivière du Nord

Réviser les zones inondables et les zones exposées à l'érosion afin d'éviter de délivrer de nouveaux permis de construction pour ces zones.

11.10 Renforcer le rôle et étendre les services de l'Écocentre

Bonifier l'Écocentre au niveau de la gestion des résidus de construction, la prise en charge de plus de matériaux, le partenariat avec les industries locales et la récupération des encombrants laissés par la population sur le bord de la route.

11.11 Tendre vers l'élimination de la vente de bouteilles et de contenants à usage unique sur le territoire

Bannir autant que possible la vente de bouteilles et les contenants à usage unique en mettant de l'avant des contenants compostables et des systèmes de consigne.

11.12 Installer à l'échelle de la ville de l'éclairage à faible consommation énergétique

Installer des ampoules DEL ambrées sur le territoire de la ville pour réduire l'impact de la pollution lumineuse de même que la consommation d'énergie.

11.13 Établir un plan d'action ambitieux et innovant en matière d'économie d'eau potable

Féliciter la population qui effectue des gestes réduisant la consommation d'eau potable. Organiser plus d'activités de sensibilisation sur l'économie d'eau potable, le tout coordonné par la brigade environnementale, non seulement pour atteindre les objectifs de la Stratégie d'économie d'eau potable du Québec, mais pour les dépasser.

11.14 Adopter un plan de végétalisation des terrains pour combattre les ilots de chaleur

Végétaliser et diversifier les essences d'arbres sur les terrains municipaux. Adopter un règlement qui oblige tous les nouveaux projets à inclure la conservation d'arbres matures et la plantation d'un nombre minimal d'arbres. Viser un taux de végétalisation (parcs, espaces verts, milieux naturels, espaces privés) de 25% en 2025.

11.15 Subventionner les produits d'hygiène féminine réutilisables et les couches lavables pour adultes et enfants

Offrir des subventions sur les produits d'hygiène féminine et les couches lavables pour adultes basées sur ce qui se fait déjà concernant les couches lavables de bébés.

11.16 Optimiser la gestion des eaux pluviales limitant les refoulements d'égouts et le ruissellement

Favoriser l'installation de noues végétalisées et filtrantes en bord de routes et encourager les propriétaires à créer des jardins de pluie sur leur terrain afin de réduire les eaux qui se dirigent vers les réseaux d'aqueduc.

11.17 Adopter un règlement favorisant l'installation de toits plats blancs ou verts

Modifier le règlement d'urbanisme afin de favoriser l'installation de toits plats blancs ou verts et éventuellement en faire une norme pour toutes les nouvelles constructions et les changements de toiture.

11.18 Restreindre l'installation de pelouse artificielle ou synthétique sur le territoire de la ville

Tendre vers l'interdiction de l'installation de pelouse artificielle ou synthétique qui dégrade l'environnement par la présence des microbilles de plastique qui se propagent par ruissellement.

Engageons le
Mouvement écologique.

*Mouvement
Jérômien*

12 J'ENCOURAGE L'ÉCONOMIE LOCALE ET LES COMMERCES

Le Mouvement Jérômien fera émerger à Bellefeuille, Saint-Antoine et Lafontaine de petits pôles constitués de commerces, de services de proximité et d'espaces verts. L'intention est de créer des points de rencontre et de reconnaissance, renforçant l'identité de ces quartiers excentrés et entraînant une vie de quartier renouvelée.

12.1 Collaborer avec la Chambre de commerce dans l'esprit de développer la vitalité commerciale

Financer des projets mobilisateurs et innovants afin que la Chambre de commerce puisse amener des retombées significatives aux commerces locaux et ainsi dynamiser des artères commerciales de la ville.

12.2 Attirer des commerces variés afin de combler les services manquants au centre-ville et dans les Coeurs de quartiers

Assurer une variété de commerces permet d'accroître la fréquentation constante des artères commerciales. Le Mouvement Jérômien désire assurer une mixité entre les commerces essentiels, les restaurants et les commerces de détail.

12.3 Développer un programme de repreneuriat des entreprises jérômiennes

Mettre en place un programme de repreneuriat - qui vise à éviter de laisser des entreprises ou des commerces fermés faute de relève - par l'établissement d'une liste d'individus intéressés par des opportunités d'affaires.

12.4 Réviser le plan des déplacements de la population dans le centre-ville

Réviser le plan du centre-ville afin de s'assurer que les activités et les lieux d'intérêt soient bien positionnés favorisant ainsi une circulation fluide sur les artères commerciales.

12.5 Installer des structures et des équipements de design aux entrées du centre-ville

Développer une image propre à l'histoire de Saint-Jérôme et bonifier le caractère unique du centre-ville pour l'embellir (ex.: par l'installation d'arches, d'affiches différentes, etc.). Ajouter du mobilier urbain pour favoriser la fréquentation par plus de piétons, cyclistes et personnes sans voiture.

12.6 Développer des relations de proximité avec les commerces

Rencontrer régulièrement les gens opérant des commerces et leurs associations afin d'évaluer les impacts des initiatives et d'être à l'écoute des idées du milieu.

12.7 Réaliser un plan de visibilité publicitaire réservé aux commerces locaux

Mettre de l'avant un plan de visibilité en installant des panneaux communautaires et publicitaires réservés aux commerces locaux. Rendre disponible et visible une carte des commerces à plusieurs endroits dans la ville et en ligne.

12.8 Accroître l'achalandage au centre-ville en augmentant la population

Augmenter la population du centre-ville en ciblant des terrains à développer par des promoteurs, des organismes et en collaboration avec l'Office municipal d'habitation.

12.9 Augmenter l'offre pour des commerces éphémères ou des camions de cuisine de rue (« food truck »)

Cibler des endroits achalandés sur le territoire où il est possible, pour le commerce local, de louer un espace sur une période temporaire et d'y installer un commerce éphémère ou de type « food truck », autres que leurs locaux habituels.

12.10 Travailler en collaboration avec les villes voisines et les organisations touristiques pour la valorisation des différents attraits

Évaluer avec les villes voisines les besoins en matière de développement et d'offres commerciales afin d'accroître les opportunités et de réduire la cannibalisation du marché dans la région. Évaluer les partenariats, les systèmes de livraison ou de navette possibles pour la population ou les marchandises.

Engageons le
Mouvement économique.

*Mouvement
Jérômien*

13

JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ ET DE CELLE DE MES PROCHES

Saint-Jérôme compte sur son territoire de nombreux services de santé, dont l'Hôpital régional, ainsi que plusieurs services spécialisés et publics. Vu l'augmentation démographique actuelle dans la région, les infrastructures et services connexes existants ne suffisent plus à la demande.

13.1 Soutenir la création d'une *super clinique*

Favoriser et soutenir la création d'une *super clinique* de santé en attendant la réalisation urgente des travaux promis.

13.2 Inscrire le projet du Pôle santé dans un projet collectif

Développer le Pôle santé pour qu'il s'inscrive dans un cadre de projet collectif dédié et avalisé par la population. Le Mouvement Jérômien souhaite que le développement du Pôle santé se réalise en toute transparence, en informant et en mobilisant la population de Saint-Jérôme.

13.3 Entreprendre toutes les démarches nécessaires pour accroître le financement et l'agrandissement de l'Hôpital régional

Revendiquer des engagements fermes lors du prochain budget provincial et des prochaines élections québécoises. En collaboration avec la Coalition Santé Laurentides, le Mouvement Jérômien effectuera les représentations nécessaires.

13.4 Adapter le zonage pour prévoir des services de santé à proximité des développements immobiliers

Encourager et, si nécessaire, forcer tous les nouveaux développements à dédier des espaces pour que, par exemple, des cliniques, des pharmacies et des garderies puissent s'installer à proximité de la population.

13.5 Mettre sur pied un réseau de soutien pour les personnes malades et la proche aidance

Accompagner la population dans son désir de demeurer à la maison en offrant des séances d'échanges, d'information et de formation. Créer un réseau de soutien aux personnes proches aidantes afin de les outiller à offrir un accompagnement de qualité dans le respect des capacités des personnes aidantes.

13.6 Installer des équipements et des infrastructures qui favorisent l'activité physique auprès de la population

Favoriser les façons de bouger et de demeurer en action en installant des parcs d'entraînement extérieur, des pistes de course urbaines, des parcours de ski de fond et autres. La santé physique et mentale de la population est importante puisqu'elle prévient l'apparition et le développement des maladies.

13.7 Sécuriser les traverses du boulevard devant l'Hôpital Régional

Sécuriser les traverses piétonnes via des plateaux de ralentissement munis d'un système lumineux d'avertissement afin que la population puisse traverser cette artère très achalandée en toute sécurité.

13.8 Favoriser la construction de logements locatifs à court terme à proximité de l'Hôpital régional pour les proches des personnes malades

Soutenir les proches des personnes malades en ciblant des terrains pouvant accueillir des projets de logements locatifs à court terme et accessibles aux gens de l'extérieur qui doivent accompagner un proche qui séjourne à l'hôpital.

**Engageons le
Mouvement en santé.**

*Mouvement
Jérômien*

14 J'ÉTUDIE À SAINT-JÉRÔME

La ville compte sur son territoire de nombreuses institutions scolaires. Avec ses écoles publiques, une institution d'enseignement privée, ainsi que plusieurs institutions d'enseignement postsecondaire, Saint-Jérôme est un pôle d'importance au nord de Montréal en enseignement supérieur.

14.1 Travailler avec le CÉGEP et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) afin de développer les campus à travers le centre-ville

Entamer des discussions avec les établissements d'études postsecondaires sur le territoire afin de cibler les terrains et les immeubles qui permettront de développer un campus de proximité au centre-ville.

14.2 Attirer des chaires de recherche

Attirer, en partenariat avec l'UQO, des chaires de recherche qui s'intéressent aux villes innovantes et désireuses de s'établir à Saint-Jérôme. Développer des liens de parrainage entre les institutions d'enseignement, les entreprises d'ici et des pôles technologiques situés à l'international.

14.3 Assurer une offre suffisante en logement étudiant

Évaluer les besoins en logement étudiant, de concert avec les institutions, dans l'élaboration des projets de développement de logements abordables.

14.4 Offrir des avantages étudiants sur le transport en commun et sur d'autres services

Tendre vers la gratuité du transport en commun une fois les négociations terminées avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Prévoir plus de véhicules de transport, plus d'heures et des titres à meilleurs prix.

14.5 Créer un canal de diffusion entre les personnes étudiantes et les entreprises pour les offres de stage et de recrutement

Faciliter le maillage entre les personnes étudiantes et les besoins en personnel des entreprises locales en mettant en place un portail qui réunira toutes les informations.

15 JE VIEILLIS EN FORME ET EN BEAUTÉ

Le Mouvement Jérômien reconnaît l'importance du discours intergénérationnel et désire mettre de l'avant les personnes de 50 ans dans l'organisation municipale. Nous avons une volonté ferme de modifier la perception de cette frange démographique qui représente plus du tiers de la population jérômiennne. En effet, les politiques publiques ne sont pas adaptées aux conditions sociales, politiques, culturelles, financières, sanitaires et autres qui concernent les personnes vieillissantes.

15.1 Mettre sur pied un conseil d'administration au Quartier 50+ et appuyer son indépendance

Mettre sur pied un organisme à but non lucratif indépendant qui prendra l'entière responsabilité de la gestion du Quartier 50+. Ceci lui permettra de se représenter lui-même, mais surtout, de ne plus être dépendant et limité par l'administration municipale. Une ou un employé municipal sera délégué à l'organisme afin d'agir à titre de courroie de transmission avec la Ville dans une collaboration entière et tangible.

15.2 Soutenir financièrement les activités du Quartier 50+ et subventionner les personnes âgées à faible revenu qui le fréquentent

Conserver les budgets dédiés au Quartier 50+ au Salon des aînés de Saint-Jérôme et aux autres initiatives déjà existantes. Instaurer un programme payé par la Ville afin que les activités puissent être accessibles gratuitement aux citoyennes et citoyens de 50 ans et plus vivant sous le seuil de la pauvreté.

15.3 Lier le Quartier 50+, la Gare intermodale et le centre-ville par plus de chemins et de verdure

Faciliter la circulation des personnes utilisatrices du Quartier 50+ en liant celui-ci au centre-ville. Ceci permettra de rendre plus sécuritaire la façon de s'y rendre et de donner un meilleur accès à celles et ceux qui n'ont pas de véhicule.

15.4 Réaliser un plan d'action concret dans le cadre de la démarche Municipalités amies des aînés au Québec (MADA)

Renouveler sans délai, lorsque échu, l'adhésion de la Ville de Saint-Jérôme à la démarche MADA et collaborer aux objectifs prescrits.

15.5 Poursuivre et renforcer l'engagement et la collaboration avec la Table de réflexion et d'actions de retraités et d'aînés (TRARA)

Poursuivre et renforcer l'engagement et la collaboration de la ville avec la TRARA de la MRC de La Rivière-du-Nord et les organismes communautaires sur le territoire.

15.6 Impliquer les personnes âgées dans l'adaptation et la conception des projets d'infrastructure

Consulter et inclure les personnes de plus de 50 ans dans l'élaboration des programmations des activités culturelles et de loisirs de la Ville et lors du développement de projets qui touchent les infrastructures afin de travailler en fonction des besoins réels de la population. Adapter les parcs et les zones vertes en ajoutant des toilettes, des fontaines, des bancs et d'autres mobiliers urbains, des cartes de sentiers, etc.

15.7 Augmenter le nombre de logements abordables pour les personnes de plus de 50 ans

Préconiser le maintien à domicile et augmenter le nombre de logements pour les personnes de plus de 50 ans en obligeant les promoteurs à leur dédier des logements abordables dans les projets immobiliers de plusieurs unités.

15.8 Assurer des canaux de communication efficace avec les personnes âgées

Développer un réseau de communication efficace pour rejoindre spécifiquement la population ciblée. Améliorer l'accès à l'information municipale et communautaire et, ainsi, être en mesure de faire connaître les services adaptés, les organismes, les lieux d'intérêts et les activités.

15.9 Développer des milieux de mixité générationnelle favorisant la socialisation

Établir des lieux publics où les personnes âgées pourront partager leurs expériences et contribuer à la vie associative des communautés. Le Mouvement Jérômien souhaite identifier les besoins particuliers et précis des personnes vieillissantes afin de créer des opportunités d'affaires innovantes et mettre de l'avant un programme de mentorat, de bénévolat ou d'emploi.

15.10 Favoriser la vie éducative des personnes de 50 ans et plus

Mettre de l'avant la vie éducative des personnes de 50 ans et plus en tenant compte de leur soif d'apprentissage et de découvertes favorisant l'accès, par exemple, à des cours de musique, de technologie et en faisant le lien avec le réseau d'études supérieures.

15.11 Sensibiliser la population générale à la cohabitation intergénérationnelle

Sensibiliser la population à la cohabitation intergénérationnelle et à l'entraide en mettant de l'avant des campagnes de communication contre l'âgisme et les discriminations sur le territoire de la ville. Soutenir des projets d'habitation intergénérationnelle.

15.12 Développer le réflexe *personnes âgées* dans la prise de décisions municipales

Offrir une formation continue aux personnes élues et au personnel municipal clé afin de les sensibiliser aux enjeux variés des personnes vieillissantes. Organiser des budgets participatifs qui ciblent les personnes de plus de 50 ans afin de développer des services et des activités adaptés pour elles.

16

JE ME DÉPLACE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-JÉRÔME

La configuration spatiale et sociale de la ville rend l'organisation du transport collectif et actif, local et régional (ou intermunicipal) d'une grande complexité. Ceci s'explique par le fait que la mobilité concerne tous les aspects des activités humaines et que la ville s'est développée sur le modèle qui rend l'usage de l'automobile quasiment nécessaire. C'est pourquoi proposer une vision intégrée du transport, sous l'angle de la mobilité durable, constitue un grand défi pour le Saint-Jérôme de demain. Une administration du Mouvement Jérômien entend réévaluer le plan d'urbanisme municipal pour le bonifier sous l'angle de la mobilité durable.

16.1 Mettre en place un plan de mobilité durable

Soumettre un plan de mobilité durable à un processus de consultation par le biais du nouvel *Office pour la participation et la consultation citoyenne*. Les mesures énoncées seront évaluées par des spécialistes en mobilité, en plus d'être bonifiées et ajustées pour répondre aux besoins de la population.

16.2 Faciliter et favoriser le déplacement à pied et relier les réseaux piétonniers

Ajouter des corridors piétonniers pour les relier à ceux qui existent déjà. Prévoir des corridors plus larges, avec des bancs et des toilettes, pour les différents types d'utilisation. Mettre en place des patrouilles régulières pour garantir la sécurité et l'entretien des pistes.

16.3 Bonifier les liens cyclables et leur qualité

Relier les réseaux par la création de nouveaux corridors qui traversent la rivière du Nord en utilisant les anciens chemins de fer et les rues plus larges. Asphaltier et protéger les pistes grâce à des poteaux ou à un autre système de protection.

16.4 Assurer la sécurité piétonnière

Sécuriser les intersections majeures à proximité des services piétonniers en ajoutant de la signalisation lumineuse réactive et en entretenant efficacement les surfaces durant l'hiver. Ajuster la longueur de la phase piétonnière afin qu'elle réponde mieux aux différentes réalités de la population (poussettes, fauteuils roulants, déambulateurs, etc).

16.5 Développer l'autonomie en matière de gestion des transports publics

Terminer les négociations avec EXO et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin d'obtenir la responsabilité des transports en commun sur le territoire de la ville. Baisser les tarifs du transport collectif local de manière substantielle et tendre vers la gratuité complète.

16.6 Réviser l'offre de services en matière de transport collectif

Réévaluer les lignes, la fréquence et les horaires d'autobus sur le territoire en plus d'augmenter l'offre des taxibus. S'assurer que le transport en commun permette un accès facile, régulier et sécuritaire aux points d'intérêts, principalement au Pôle santé, aux artères commerciales et aux abords des parcs et de la nature.

16.7 Assurer un service intégré du transport adapté

Sonder et écouter les besoins des personnes à mobilité réduite afin d'être le plus inclusif possible et offrir un transport mieux adapté à la réalité de tous les jours.

16.8 Rendre la Gare intermodale vraiment intermodale

Instaurer un guichet intérieur unique et permettre le mode de paiement intelligent et facile en ligne. Coordonner les horaires de tous les réseaux afin d'augmenter l'efficacité dans les déplacements de la population.

16.9 Mettre en place des systèmes d'autopartage et de vélo-partage

Mettre en place des stations de vélo-partage dans les stationnements incitatifs destinés au transport collectif dans les *Cœurs de quartiers*. Dans l'intention de réduire le trafic sur le réseau routier, évaluer l'implantation d'un système de covoiturage et d'autopartage en ligne.

16.10 Tendre à réduire la congestion routière aux entrées de la ville

Cibler les opportunités, à l'aide de spécialistes de la circulation, de désengorgement de la circulation aux intersections problématiques situées aux entrées de la ville, notamment à Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine.

16.11 Accroître les communications en matière de gestion des déplacements

Informar à l'avance la population lors d'un changement dans la circulation des rues pour des travaux. Installer des abribus intelligents ou des mini-stations aux arrêts d'autobus avec panneaux numériques permettant d'obtenir de l'information sur les horaires et le temps d'attente.

16.12 Augmenter les espaces de stationnement

Exiger la construction de stationnements souterrains ou en hauteur, lors d'édification de bâtiments ou d'ensembles immobiliers, afin d'augmenter la capacité de stationnement. En même temps, réduire les ilots de chaleur et libérer des terrains pouvant être réutilisés dans des objectifs de densification et de verdissement.

16.13 Permettre le stationnement en alternance la nuit durant l'hiver

Modifier la réglementation municipale afin de permettre le stationnement de nuit l'hiver et ainsi réduire le nombre de cases de stationnement nécessaires sur les terrains des immeubles résidentiels. Augmenter, par le fait même, les espaces verts et la densité.

17 J'ASPIRE À PROTÉGER LES ESPACES VERTS

Capitale régionale des Laurentides, Saint-Jérôme compte, tant dans son centre-ville que sur l'ensemble de son territoire, de nombreux espaces naturels. La culture et le patrimoine se sont développés en fonction de la rivière et des boisés environnants. Le Mouvement Jérômien souhaite mettre en valeur ces lieux et les rendre accessibles à l'ensemble de la population.

17.1 Protéger la forêt du Lac Jérôme

Mettre fin au mégaprojet d'écoquartier sur le site tant convoité de la forêt du Lac Jérôme. Imposer un moratoire, le temps de préparer un cadre financier afin d'acquérir ces terrains, par expropriation ou rachat, en travaillant en collaboration avec les propriétaires des terrains. Le Mouvement Jérômien souhaite protéger ces terrains, en plus de vouloir conserver cette forêt, afin qu'aucune administration future ne puisse les développer.

Ajoutons que le projet d'écoquartier va à l'encontre des objectifs du Mouvement Jérômien de limitation de l'étalement urbain, de dynamisation du centre-ville, de protection de la nature, du maintien de l'accessibilité à des espaces verts pour la population et de densification des terrains déjà disponibles sur le territoire.

17.2 Utiliser les plans d'eau et les berges de la rivière du Nord à des fins récréatives

Mettre en valeur la rivière du Nord en augmentant le nombre d'accès aux berges à proximité des résidences et du centre-ville. Évaluer les options d'installation d'une marina sur le bord de la rivière avec location de pédalos et de kayaks.

17.3 Obliger la création de parcs et d'espaces verts dans tous les nouveaux développements

Maintenir et accroître le pourcentage de la superficie devant être dédiée à des parcs ou à des espaces verts pour les nouveaux développements immobiliers par les promoteurs.

17.4 Protéger des territoires d'intérêt écologique

Répertorier et protéger prioritairement des territoires d'intérêt écologique de la ville de Saint-Jérôme et en donner accès à la population. Réaliser des corridors écologiques afin de relier ces territoires. Mobiliser la population à les protéger.

17.5 Réduire les espaces bétonnés pour en faire des espaces verts

Cibler les stationnements, les terrains municipaux ainsi que les artères sous-utilisées qui pourraient passer au vert par le retrait du béton. Accompagner les particuliers, les commerces et les entreprises qui désirent verdier leurs terrains.

17.6 Initier les démarches pour avoir une plage urbaine d'ici 2030

Mettre en place une étude de faisabilité sur plusieurs années afin d'étudier les possibilités d'avoir une plage urbaine au centre-ville. Ceci exigera une série de mesures qui visent l'amélioration de la qualité de l'eau.

17.7 Acquérir le Parc régional de la Rivière-du-Nord et offrir l'accès gratuit à la population de Saint-Jérôme

Négocier avec la MRC l'acquisition du Parc régional de la Rivière-du-Nord afin d'en assurer la prospérité et la pérennité. Ceci permettra d'offrir de façon permanente la gratuité du Parc à la population de Saint-Jérôme.

17.8 Développer un service des parcs jérômiens

Développer, en collaboration avec l'administration du Parc régional de la Rivière-du-Nord, un service des parcs jérômiens afin de doter la Ville d'une expertise pour la gestion de ses espaces verts.

17.9 Optimiser l'organisation du Parc régional de la Rivière-du-Nord

Étudier les différentes structures d'organismes avec la direction du Parc régional afin d'identifier celle qui sera la plus adaptée à sa réalité. Ce changement permettra au Parc d'être indépendant du pouvoir politique et de développer davantage son autonomie pour mener à bien des projets innovants et attractifs.

Engageons le
Mouvement écologique.

*Mouvement
Jérômien*

18 J'AIME LA LECTURE, L'ART, LA CULTURE ET LA MUSIQUE

Le Mouvement Jérômien entend développer et promouvoir la culture et ses bienfaits. La pratique artistique et les compétences culturelles contribuent au développement de tous les apprentissages. Les études démontrent que la culture permet de développer l'empathie et l'ouverture à l'autre, des conditions fondamentales au vivre-ensemble.

18.1 Permettre aux artistes locaux de faire des prestations publiques à des endroits dédiés

Favoriser la culture et la musique en permettant aux artistes locaux de réserver des endroits publics pour offrir une prestation à la population ou lors d'évènements organisés.

18.2 Organiser des activités culturelles dans les espaces publics de la ville

Inviter les organismes et les communautés à organiser des activités culturelles dans les espaces publics dans le cadre de la programmation de la Ville.

18.3 S'intéresser aux programmes de musique et de théâtre des écoles afin de bonifier la programmation culturelle de la Ville

Bonifier l'offre culturelle pour la population par l'entremise de spectacles offerts par les programmes scolaires et ainsi augmenter leurs opportunités de prestation devant public.

18.4 Offrir des cours de musique et d'art à la population, à faible cout

Mandater le Service des loisirs pour développer une gamme de cours disponibles à tous et à toutes, à bon prix, afin de rendre la culture plus accessible et susciter ainsi l'intérêt des jeunes et des moins jeunes.

18.5 Inviter le milieu des arts vivants à une consultation

Mettre sur pied une table de concertation avec les acteurs et les actrices du milieu afin de recueillir leurs propositions de relance de la scène locale et de créer des projets innovants et rassembleurs pour la région.

18.6 Mettre à jour le réseau des bibliothèques publiques de Saint-Jérôme

Bonifier l'offre du réseau des bibliothèques publiques de Saint-Jérôme par une mise à jour de la bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher, située au centre-ville, ainsi que l'ajout d'un point de service dans le secteur Lafontaine.

18.7 Bonifier l'offre littéraire dans les bibliothèques

Bonifier la qualité de l'offre littéraire dans les bibliothèques afin d'avoir plus de choix pour la population. Initier les discussions avec Bibliothèques et Archives Nationales du Québec (BANQ) afin de rendre disponible le catalogue en ligne.

18.8 Tripler le nombre de boîtes à livres sur le territoire

Bonifier l'accès et le partage communautaire en ajoutant des boîtes à livres, particulièrement dans les secteurs peu desservis par le réseau des bibliothèques. Inviter la population à suggérer des emplacements.

Engageons le

Mouvement culturel.

*Mouvement
Jérômien*

19

JE VEUX LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'ITINÉRANCE

À Saint-Jérôme, la crise sanitaire et celle du logement sont exacerbées par les problèmes d'itinérance et d'exclusion sociale. La Ville de Saint-Jérôme doit assurer le soutien de ses services au milieu communautaire tout en agissant avec les résidents et les résidentes qui éprouvent de réels problèmes de sécurité et de salubrité.

19.1 Implanter un carrefour multiservices pour les personnes dans le besoin

Implanter un centre de services centralisés afin de soutenir les gens vivant en situation d'itinérance ou en voie de l'être. Ce centre les informera des ressources disponibles et des offres de logements sociaux.

19.2 Former un comité de travail sur le logement social et abordable

Travailler avec le milieu communautaire à la mise en place d'un comité visant à évaluer les mesures permettant d'augmenter le nombre d'unités de logements abordables sur le territoire de la ville.

19.3 Soutenir administrativement les organismes dans la recherche et l'obtention de subventions

Assurer le soutien logistique et technique des organismes pour faciliter le travail d'accès aux listes des programmes de subventions disponibles, tant au fédéral qu'au provincial, dans l'ensemble des ministères concernés par la pauvreté, l'itinérance, l'exclusion, le logement social et la sécurité alimentaire.

19.4 Établir une table de concertation touchant la sécurité alimentaire sur le territoire

Assurer une coordination à un haut niveau des interventions municipales sur les diverses tables de concertation touchant la sécurité alimentaire et une présence dynamique au sein de la Coalition des Acteurs en Sécurité alimentaire (CASA) et en logement social.

19.5 Offrir un espace pour la mise sur pied d'une cuisine collective

Soutenir financièrement les efforts des organismes sociaux et communautaires dans la mise sur pied d'une cuisine collective à Saint-Jérôme dans un esprit de lutte contre l'insécurité alimentaire et le développement de l'autonomie des personnes.

19.6 Lutter contre les déserts alimentaires

Lutter contre les déserts alimentaires, notamment au centre-ville où il y a un manque flagrant d'épiceries et où l'on retrouve, en même temps, des populations vulnérables. Il faut cibler les terrains et adapter le zonage pour assurer des services de saine alimentation partout sur le territoire.

19.7 Mettre sur pied un réseau de jardins communautaires et publics

Mettre sur pied un réseau de jardins communautaires à des endroits non vitalisés en partenariat avec la population, les organismes et les projets de réinsertion sociale.

19.8 Collaborer pleinement à la coordination des organismes locaux

Collaborer avec les organismes locaux d'aide à l'itinérance afin de trouver des solutions, notamment aux besoins de logements des usagères et usagers selon leurs situations (problèmes mentaux, dépendance, etc.).

19.9 Accentuer la formation auprès du Service de police sur les enjeux relatifs au territoire et aux besoins particuliers de la population

Soutenir le développement de nouvelles expertises au sein du corps policier de la Ville de Saint-Jérôme par une approche communautaire auprès des personnes en situation de précarité, permettant ainsi de répondre de façon plus adéquate à leurs besoins.

19.10 Créer des logements d'urgence pour les personnes à risque de devenir en situation d'itinérance

Créer un filet social afin d'éviter que des personnes se retrouvent dans la rue du jour au lendemain par la mise en place de maisons de chambres pour les victimes de violences conjugales et pour les références provenant des organismes communautaires.

19.11 Offrir un programme d'emploi aux personnes en situation d'itinérance

Favoriser l'embauche de personnes sans-abri pour occuper des postes de soutien aux services municipaux, comme à l'entretien des voies publiques et des parcs. Offrir des enveloppes budgétaires aux organismes qui emploient des personnes en réinsertion sociale.

19.12 Offrir des zones de chaleur et de fraîcheur

Assurer, en concertation avec la population des secteurs concernés, des zones de chaleur et de fraîcheur, en tout temps, dans une formule multiservices, incluant des installations sanitaires.

20

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE SERVICES MUNICIPAUX EFFICIENTS (COLLECTES, VOIRIE, DÉNEIGEMENT ET AQUEDUC)

La Ville doit améliorer et entretenir ses infrastructures afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future. L'aqueduc, le réseau pluvial, les routes, les trottoirs, les ponts, les chemins piétonniers et cyclables, les bâtiments municipaux, etc. ont accumulé beaucoup d'années de service. Le Mouvement Jérômien tient aussi à améliorer la gestion de la collecte des déchets et à réduire son empreinte environnementale.

20.1 Bonifier le rôle de la brigade environnementale

Bonifier l'apport de la brigade environnementale pour mieux informer les gens, produire des avis d'informations sur les mauvaises pratiques observées et faire connaître les lieux de dons alimentaires et de fournitures à la population.

20.2 Installer des conteneurs enfouis pour faciliter les collectes

Faciliter le ramassage des ordures en installant des conteneurs enfouis à des endroits stratégiques afin que la population puisse déposer ses déchets plus aisément.

20.3 Assurer le respect du calendrier des différentes collectes (ordures, compost, recyclage)

S'assurer que l'entreprise responsable des différentes collectes se conforme au calendrier prévu et effectue le ramassage à des heures raisonnables. Prévoir des sanctions financières en cas de non-respect.

20.4 Produire un plan quinquennal de réfection des infrastructures et en assurer un suivi serré

Établir une analyse efficace permettant de cibler les priorités selon l'état et l'utilisation des infrastructures. Maintenir un suivi rigoureux pour s'assurer que l'entretien des infrastructures soit effectué dans les délais prévus.

20.5 Favoriser l'amélioration continue dans les départements municipaux

Créer des comités d'amélioration continue dans les départements municipaux afin de faire participer le personnel à l'amélioration des processus et à la performance organisationnelle. Il est nécessaire de considérer les idées du personnel municipal.

- 20.6 Échanger avec les autres villes au Québec ou ailleurs dans le monde au sujet des meilleures pratiques et des innovations technologiques**
Collaborer avec les autres municipalités afin de développer une expertise commune et partager les meilleures pratiques qui aideront à mieux entretenir les infrastructures comme les routes, l'aqueduc, les bâtiments et les services à la population. Apprendre au besoin de nouvelles innovations technologiques.
- 20.7 Informer davantage la population sur les périodes de déneigement**
Implanter une carte interactive permettant à la population de connaître l'état du déneigement ainsi que les signalements des retards.
- 20.8 Augmenter la fréquence de ramassage de la neige dans les rues et le déblaiement des trottoirs**
Bonifier le service de déneigement sur le territoire afin de mieux servir les quartiers dans un délai raisonnable et sécuritaire, en tenant compte de notre Plan de mobilité durable et en respectant la capacité de payer des contribuables Jérômiens.
- 20.9 Établir un plan sur 20 ans pour la mise à niveau du réseau d'aqueduc**
Finaliser la séparation des eaux usées du réseau pluvial et augmenter la capacité de traitement de l'eau dans l'objectif de prévoir les bris de services et d'assurer une capacité suffisante pour l'accroissement de la population au fil des prochaines décennies.
- 20.10 Instaurer un comité indépendant pour le soutien au personnel municipal en matière de harcèlement et d'intimidation**
Renforcer les politiques et mécanismes de prévention du harcèlement et de l'intimidation. Procéder à des enquêtes internes confidentielles afin de mettre fin à l'ingérence politique, aux abus de pouvoir et aux traitements partisans.
- 20.11 Créer une carte citoyenne**
Faciliter l'accès à certains services de la Ville en proposant l'instauration d'une carte citoyenne unique et disponible en version électronique ou physique.
- 20.12 Conserver et déneiger le mobilier urbain en période hivernale**
Favoriser l'accès aux espaces publics à la population en s'assurant que le mobilier urbain comme les bancs et les tables soient disponibles toute l'année.
- 20.13 Installer des fontaines d'eau potable sécuritaires dans les lieux publics.**
Faciliter et bonifier l'accès à l'eau potable dans les lieux publics par l'augmentation du nombre de fontaines.

21

JE VEUX VIVRE DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE

Le Mouvement Jérômien croit que la sécurité est un besoin essentiel. Nous souhaitons conserver un Service de police de proximité et assurer des pratiques qui viendront décourager le crime et sécuriser la population dans un souci d'épanouissement au quotidien.

21.1 Travailler avec les organismes communautaires du centre-ville

Protéger et aider les organismes qui desservent la communauté afin d'établir un lien de confiance et assurer une aide soutenue à ceux et celles qui la demandent.

21.2 Consulter la population sur les besoins spécifiques d'un Service de police de proximité adapté aux besoins de Saint-Jérôme

Organiser une consultation publique visant à identifier les besoins au niveau du Service de police et à élaborer le développement de nouvelles expertises communautaires et sociales.

21.3 Accentuer les moyens de pression pour obtenir un traitement équitable du financement du gouvernement du Québec pour le Service de police

Servir et protéger la population avec un financement équitable du Service de police de Saint-Jérôme en accentuant les pressions et les représentations auprès du gouvernement du Québec.

21.4 Planifier une caserne de pompiers dans le secteur de Bellefeuille

Évaluer les coûts et les délais pour implanter une caserne de pompiers dans le secteur de Bellefeuille afin d'assurer l'entière couverture du territoire par le Service d'incendie de Saint-Jérôme.

21.5 Éclairer davantage les endroits sujets au vandalisme et à la violence et augmenter les patrouilles quotidiennes dans les rues

Ajouter des sources d'éclairage permettant de réduire les tentatives de vandalisme et d'attaques physiques. Demander au Service de police d'établir un plan de surveillance accrue dans les quartiers dans le but de décourager les crimes et sécuriser la population.

21.6 Initier des comités citoyens dans les quartiers à risque

Former, lorsque nécessaire, des comités citoyens afin d'avoir un dialogue efficace sur la réalité des problèmes vécus. De cette façon, la Ville peut mieux réagir et sera en mesure de planifier des interventions efficaces.

21.7 Réduire la vitesse des voitures sur les rues résidentielles

Installer des plateaux de ralentissement ou des obstacles afin de réduire la vitesse des automobilistes dans les rues problématiques et prioritairement dans celles où des familles sont en grand nombre.

21.8 Revoir la réglementation sur le bruit et son application

Modifier les normes et règlements afin de lutter contre le bruit dans une perspective de santé publique et de bien-être général. En assurer l'application et soutenir les luttes de la population pour contrer les nuisances sonores.

Engageons le

Mouvement sécuritaire.

*Mouvement
Jérômien*

22

JE JOUE ET JE M'AMUSE À SAINT-JÉRÔME

Le Mouvement Jérômien désire mettre en place ce qu'il faut pour faire bouger la population et améliorer sa santé et son bien-être. Nous proposons des mesures qui vont amener des activités aux quatre coins du territoire.

22.1 **Bonifier l'offre en parcs et en espaces de jeux**

Veiller à la création de nouveaux parcs dans les différents quartiers de la ville et installer des modules de jeux pour enfants dans un plus grand nombre de parcs de manière à rendre les quartiers plus attractifs pour les familles.

22.2 **Planifier une tournée d'activités dans tous les parcs de la ville afin de dynamiser les milieux de vie**

Développer une programmation motivante, diversifiée et adaptée à chaque quartier pour faire bouger et stimuler petits et grands en plus de solidifier les liens au sein de la communauté jérômienne, et ce, en toutes saisons.

22.3 **Piétonniser plus de rues pendant la saison estivale**

Piétonniser et installer du mobilier urbain dans les rues permettant de dynamiser les quartiers. Offrir plus d'espaces de jeux et d'activités communautaires.

22.4 **Installer du mobilier ludique**

Installer du mobilier ludique comme des pianos, des jeux, des équipements d'entraînement sportif permanents ou tout autre équipement dans l'intention d'amuser, de favoriser les échanges et de faire bouger la population gratuitement.

22.5 **Organiser plus d'événements de type grand public**

Encourager les organismes, les commerces locaux et les initiatives citoyennes à utiliser les espaces publics de la ville afin d'organiser des événements variés.

22.6 **Instaurer un programme d'accès aux activités pour les familles en situation de précarité**

Briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'inactivité en octroyant des subventions aux familles qui aimeraient offrir des activités épanouissantes à leurs enfants par le biais de la programmation de la Ville ou d'organismes de la région.

22.7 Offrir une visibilité aux activités organisées par les organismes locaux

Diffuser les programmations des différents organismes sur un calendrier central de la Ville ainsi que sur son nouveau réseau d'affichage communautaire.

22.8 Créer des patinoires extérieures durant la saison hivernale

Permettre à la population de bouger et de s'amuser pendant la période hivernale avec une offre accrue de patinoires extérieures entretenues et réparties équitablement sur le territoire de la ville.

22.9 Mettre à niveau les installations sportives

Établir un inventaire des installations sportives afin de mettre en place un plan sur cinq ans permettant de revitaliser l'ensemble de celles-ci comme les terrains de baseball, de basketball et autres infrastructures.

22.10 Favoriser l'accès aux activités pour les personnes à mobilité réduite

Diversifier et adapter l'offre d'activités pour les personnes à mobilité réduite. Porter une attention particulière, par exemple, à l'accessibilité des lieux où se tiennent des activités principales.

22.11 Faire renaître de vieilles traditions propres à Saint-Jérôme

Resserrer les liens entre les citoyens et les citoyennes et fortifier le sentiment d'appartenance en mettant de l'avant d'anciennes traditions comme le carnaval, la course des canards jaunes et d'autres activités qui font partie de l'histoire jérômienne.

**Engageons le
Mouvement ludique.**

*Mouvement
Jérômien*



**Mouvement
Jérômien**